



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
Union Fédérale de l'Action Sociale

Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Compte rendu
de la Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation
(CPPNNI)

Vendredi 17 Septembre 2021 à 9h00

Présents : UNISSS, CFE-CGC, CFDT, FO, CGT

Alain Lecacheux, annonce sa dernière séance de présidence. Lors de la prochaine assemblée de l'UNISSS, il y aura un renouvellement des membres de l'UNISSS à la CPPNI.

1) Le relevé de décision de la CPPNNI du 21 mai 2021 est approuvé.

2) Projet d'avenant 3-2021 relatif à l'augmentation salariale des personnels de soin dans le cadre du SEGUR.

L'UNISSS a reçu un courrier du ministère pour une transposition du Ségur. La somme mentionnée attribuerait 66€ par mois pour les personnels de soin. Cette proposition ne convient pas aux employeurs, et bien sûr pas aux organisations syndicales. Un avenant est proposé par l'UNISSS qui propose 240€, montant brut pour un temps plein, pour tous les salariés du champ.

La CGT rappelle la revendication d'une augmentation de 300€. Elle prend en compte l'effort fait par les employeurs et s'exprime favorablement à une signature, mais va en référer à la C.E.

3) Projet d'avenant 1-2021 nomenclature non cadres et cadres.

Les employeurs entendent la demande de la CGT : une séparation de la nomenclature et de la grille de salaire. La réactualisation concerne les niveaux de 1 à 8, au lieu de 5 à 1. Les points supplémentaires attribués permettent de mieux prendre en compte les niveaux de qualification. Les CESF sont dans le groupe D.

Pour les cadres, l'actualisation prend en compte la volonté de qualifier selon l'importance des établissements, des financements...

4) Projet d'avenant 2-2021 grilles salaires groupe D.

Il prévoit d'augmenter les 14 premières années de ce groupe. La CGT déplore un nouveau tassement des grilles par le bas. Cette augmentation est insignifiante. Nous avions auparavant déploré que les grilles A, B et cadre avaient bénéficié d'une revalorisation et que la grille D avait été laissée de côté. La proposition des employeurs n'est pas à la hauteur.

S'il n'y a pas signature, nous allons au mois de novembre vers une revalorisation de la valeur du point... qui rejoindrait ce qui s'est passé dans la CCNT 66 avec les 2 centimes.

5) Prévoyance :

Un travail est fait sur la mise en place d'un contrat cadre. Il est question que l'assureur (AG2R) s'engage pour des actions concrètes de prévention. Des documents techniques sont présentés pour la mise en place du nouveau régime de prévoyance. La CGT n'est pas signataire. Nous notons qu'il y a eu beaucoup de réunions, beaucoup de temps pour finalement peu de changement et de progrès. Nous nous questionnons sur la pertinence de l'aide d'un « cabinet »...

Fin de la commission à 12h00.